



Commune de Sainte-Colombe (Rhône)

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Article 1 : Objet du concours

La Commune de Sainte-Colombe (Rhône) organise un concours de photographies pour valoriser le territoire et porter un autre regard sur la ville. Les participants sont ainsi invités à sortir des sentiers battus (points de vue originaux, scènes inédites, images insolites...), à prendre le temps d'observer et à partager leurs meilleurs clichés.

Quatre thèmes sont proposés au choix :

1. **L'eau dans tous ses états**
2. **Le petit patrimoine**
3. **La couleur rouge**
4. **Scènes de vie.**

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 7 ans ou plus, sous réserve d'une autorisation parentale pour les mineurs (cf. annexe 1).

Sont exclus les photographes professionnels et les membres du comité de sélection.

Le concours se déroule du 1er juin 2021 au 31 août 2021 (date limite des envois).

Il est **gratuit** et ne suppose aucune participation financière de la part des candidats.

Article 3 : Un large éventail de photographies

Chaque participant a la possibilité d'envoyer une ou plusieurs photographies, correspondant à un ou plusieurs des 4 thèmes. Il ne peut en revanche être primé qu'au titre de l'un des 4 thèmes.

Les séries sont acceptées et comptent pour un cliché. Les dimensions des prises de vues sont laissées à la libre appréciation des candidats. Les photographies peuvent être prises en couleurs ou en noir et blanc. Le format est numérique.

Chaque photographie doit être nommée comme suit : date(AAMMJJ)_nom_prenom_titre.

Les retouches sont interdites, seules les modifications se limitant aux réglages de tonalité ou de chromie (amélioration de la netteté, contraste, luminosité, saturation) sont autorisées, dès lors que celles-ci ne trahissent pas la réalité initiale de la photographie.

Chaque participant s'interdit de publier ou partager toute photographie susceptible de porter atteinte à l'image, à la vie privée, à l'honneur de toute personne physique ou morale. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter les photographies ne correspondant pas aux thèmes du concours ou à ses valeurs.

Aucun signe distinctif ou en filigrane ne doit être apposé sur les photographies, afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection. Ne pourront connaître le nom des auteurs des clichés que la ou les personnes chargée(s) de réceptionner les œuvres.

Article 4 : Autorisations d'utilisation

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte la présentation, la reproduction et la diffusion sous licence libre. Les candidats acceptent également la citation de leurs noms et prénoms en regard de leurs œuvres.

Les photographies transmises pourront ainsi être utilisées, sans contrepartie financière, dans le cadre de la communication non lucrative de la commune et sur différents supports (magazine municipal, site Internet, application Illiwap, affiches ou toute autre parution) ; elles pourront éventuellement être mises en scène dans le cadre d'une exposition.

La commune s'engage, parallèlement, à mentionner les crédits du propriétaire de la photographie.

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants s'engagent par ailleurs à respecter le droit des personnes identifiables ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables et à obtenir, par conséquent, leur accord par autorisation (cf. annexes 2 et 3).

Article 5 : Modalités d'envoi des photographies

L'inscription et l'envoi des photographies s'effectuent **par courriel à l'adresse : mairie@ste-colombe.fr**. Si les fichiers numériques ont une taille trop importante pour être transférés par courriel, il est alors possible d'utiliser une plateforme de téléchargement de type We Transfer.

Une attention particulière doit être portée au format (jpeg, png ou tif) et à la résolution haute définition des photographies (poids compris entre 2 et 5 Mo par photographie).

Article 6 : Dossier du participant

Le dossier du participant doit contenir :

- Un bulletin d'inscription rempli et signé (accompagné d'une autorisation si le participant est mineur). Ce bulletin d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie et téléchargeable sur le site Internet www.ste-colombe.fr ;
- Des photographies dûment nommées, en couleurs ou en noir et blanc, au format numérique haute définition, enregistrées au format JPG ou PNG ou TIF ;
- Le cas échéant, les autorisations relatives au droit à l'image.

Article 7 : Sélection des lauréats, prix et remise des prix

Un Comité de sélection, présidé par Monsieur le Maire, sera chargé de départager les photographies, en fonction des critères ci-dessous. Les épreuves seront numérotées, de façon à les rendre anonymes aux yeux du jury.

Les photographies sont sélectionnées dans chaque thématique, suivant :

- Le respect des critères notifiés dans le règlement
- La compréhension du thème
- La qualité de la composition de la photographie
- La qualité technique de la photographie
- L'originalité de la prise de vue.

Le Comité de sélection se réserve la possibilité d'attribuer un prix supplémentaire « Coup de cœur du jury », hors catégories.

Les lauréats du concours recevront leur prix sous forme de bons d'achat dans les commerces de la ville. La remise des prix fera l'objet d'une cérémonie officielle, à laquelle tous les candidats seront conviés par la municipalité, si les conditions sanitaires le permettent (à défaut, seuls les lauréats seront invités).

Article 8 : Respect du règlement

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement, sans réserve.



**Sainte
Colombe**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe :-.....-.....-..... Téléphone portable :-.....-.....-.....
Courriel :@.....

Nombre de photographies proposées :

Photo 1

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

...../...../.....

Photo 2

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

...../...../.....

Photo 3

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

...../...../.....

Photo 4

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

...../...../.....

Photo 5

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

...../...../.....

Photo 6

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

...../...../.....

Je soussigné(e),, certifie :

1) n'être ni photographe professionnel ni membre du comité de sélection du concours ; 2) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière ; 3) l'exactitude des informations communiquées.

Fait le/...../..... à

Signature du propriétaire des clichés
(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Pour les mineurs, nom et signature du responsable légal
(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Les informations enregistrées sont réservées uniquement à l'usage des services de la Mairie et ne peuvent être communiquées à des tiers. Depuis la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant directement à la Mairie de Sainte-Colombe (Rhône).

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS UNIQUEMENT

Je soussigné(e),

.....,

Demeurant à

.....

En ma qualité de mère/père/tuteur légal, autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM

.....

Prénom

.....

à participer au concours de photographies organisé par la commune de Sainte-Colombe.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo y adhérer de façon pleine et entière.

Fait à le/...../.....

Signature du responsable légal

(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ANNEXE 2

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e),

.....,

Demeurant à

.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours de photographies organisé par la Commune de Sainte-Colombe.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le/...../.....

Signature de la personne photographiée
(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Signature du photographe
(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ANNEXE 3

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e),

.....,

Demeurant à

.....

Autorise Mme/M

.....

à photographier et à utiliser la photographie de

.....

.....

situé(e)

.....

dans le cadre du concours photo organisé par la Commune de Sainte-Colombe.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la Commune de Sainte-Colombe ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition), sans limitation de durée et sans aucune contrepartie financière.

Fait à le/...../.....

Signature du ou des propriétaires
(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Signature du photographe
(précédée de la mention « lu et approuvé ») :